

La Mariflaude

CAMPING



TARIFS POUR UNE LOCATION D'EMPLACEMENT À L'ANÉE DESTINÉ À L'INSTALLATION D'UNE RÉSIDENCE MOBILE DE LOISIRS

REDEVANCE FORFAITAIRE

La redevance forfaitaire annuelle d'occupation de l'emplacement est de 2727,27 € HT soit 3000 € TTC (suivant la T.V.A. applicable au moment de la facturation soit 10% en 2023 et 2024). Le paiement de cette redevance sera effectué par le locataire par virement mensuel de 250 € à effectuer entre le 1er et le 11 de chaque mois.

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES

Au montant de la redevance forfaitaire ci-dessus déterminée s'ajouteront les éventuelles prestations supplémentaires demandées par le locataire. Il s'agit du :

-Droit d'entrée (mise en place, calage, raccordements sur l'emplacement) : 2500 € TTC.

Ce droit peut-être remboursé partiellement en cas de rupture du contrat sur la base d'un amortissement linéaire sur 3 ans, sauf si la rupture du contrat est du fait du locataire.

-Frais de désinstallation (décalage, débranchement, sortie du camping) : 800 € TTC.

-Vérification complète de l'installation (cas d'une vente sur place par le locataire) : 2150 € TTC.

-Fourniture d'eau et d'électricité. Relevé annuel début juin, date limite de règlement le 15 juin.

Au delà un rappel par courrier ou courriel sera effectué. Sans paiement au 15 juillet le compteur électrique sera fermé sauf accord de la direction. La réouverture du compteur après paiement sera facturée 40 euros TTC en sus du montant de la facture. Il vous est possible de régler mensuellement un acompte à valoir sur la facture. Voir les modalités avec la direction.

Le locataire doit régler la taxe de séjour à la communauté de communes suivant les modalités fixées par elle.

VISITEURS ET SOUS LOCATIONS

Les visiteurs ne peuvent entrer dans le camping La Mariflaude qu'avec l' accord de la réception et dans le cadre du règlement intérieur. Une redevance de 5€ TTC par jour et par personne de plus de 18 ans pourra être demandée. Cette redevance ne donne pas accès à la piscine qui est réservée aux locataires qui séjournent dans le camping. Sans la présence du locataire ou d'un membre de sa famille (père, mère, frère ou sœur, enfant) les occupants de la résidence mobile sont en sous-location et il devra être versé au camping 15 euros TTC (tarif 2023-2024) par nuitée d'occupation. La direction du camping La Mariflaude insiste sur la responsabilité du locataire en ce qui concerne ses visiteurs et les sous-locataires. Le non respect de ces clauses entraînera la résiliation du présent contrat du seul fait du locataire.

ANIMAUX

Ils ne sont admis qu'après accord de la réception. Ils doivent être vaccinés et tatoués conformément à la législation. Ils ne doivent jamais être seuls sur l'emplacement, toujours tenus en laisse. Une redevance de 3 € TTC par jour pourra être demandée.

REVISION ANNUELLE DES TARIFS

La révision éventuelle des tarifs sera signifiée avant le premier septembre de l'année en cours par la direction du camping La Mariflaude par affichage au tableau de la réception.

S.A.R.L. LA MARIFLAUDE
FR 333256610800012 Code A.P.E. 5530 Z

La Mariflaude ★★★
Camping Caravaning
33 990 HOURTIN

05 56 09 11 97
mariflaude.camping@gmail.com
R.C. BX. B.33256610800012